NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/7292
13 mai 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 13 MAI 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement et le peuple de l'Inde sont très préoccupés par la grave situation qui existe actuellement en Rhodésie du Sud et souhaitent vivement collaborer aux travaux du Conseil de sécurité sur la question de la Rhodésie du Sud.

Je suis donc chargé par mon gouvernement de vous prier de m'autoriser, conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies et aux articles pertinents du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à participer aux débats du Conseil sur la Rhodésie du Sud.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) G. PARTHASARATHI

66-13406